DÉCISION (PESC) 2023/190 DU CONSEIL

du 27 janvier 2023

concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 juillet 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/512/PESC ([1]).

(2) Le 16 décembre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/2478 ([2]), qui a modifié la décision 2014/512/PESC et a instauré de nouvelles mesures restrictives afin de suspendre les activités de diffusion, dans l'Union ou en direction de l'Union, de certains médias visés au point 2) de l'annexe de la décision (PESC) 2022/2478. Conformément à l'article 1er, deuxième alinéa, de la décision (PESC) 2022/2478, l'applicabilité de ces mesures à un ou plusieurs de ces médias est subordonnée à une décision ultérieure du Conseil.

(3) Après avoir examiné les cas respectifs, le Conseil a conclu que les mesures restrictives visées à l'article 4 *octies* de la décision 2014/512/PESC devraient s'appliquer à partir du 1er février 2023 à toutes les entités visées au point 2) de l'annexe de la décision (PESC) 2022/2478,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les mesures visées à l'article 4 *octies* de la décision 2014/512/PESC s'appliquent à partir du 1er février 2023 à toutes les entités visées au point 2) de l'annexe de la décision (PESC) 2022/2478.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 27 janvier 2023.

Par le Conseil
La présidente
J. ROSWALL

([1]) Décision 2014/512/PESC du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 229 du 31.7.2014, p. 13).

([2]) Décision (PESC) 2022/2478 du Conseil du 16 décembre 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 322 I du 16.12.2022, p. 614).